

Image not found or type unknown



## Atteinte a ma vie privée

Par **Sou sou**, le **05/03/2024 à 15:37**

Bonjour

Le père de mes enfants avait piraté mon messenger, fait des captures d'écran ect... J'avais déposé une plainte qui n'a pas abouti.

Aujourd'hui encore 13 ans après il continue pour me nuire auprès de mes filles, gendre et mon nouveau compagnon .

Quels sont mes recours pour l'empêcher de me nuire .

Je l'avais quitté pour violences conjugales avec 10 jours d'ITT . Juste 2 mois de sursis. Pour lui ça ne signifie rien et se croise au-dessus des lois .

Merci pour votre réponse .

Par **Marck.ESP**, le **05/03/2024 à 18:45**

Bonjour\*

Vous ne pourrez rien faire sans réunir un maximum de preuves, avant de voir un avocat.

Par **Visiteur**, le **05/03/2024 à 22:20**

Bonjour,

Tout dépend des nuisances. S'il vous harcèle vous pouvez porter plainte, mais il faut des preuves. Des copies de SMS datant de plusieurs années n'ont aucun intérêt.

Avez-vous correctement protégé tous vos appareils et applications avec des mots de passe robustes, des anti-virus, etc ?

Est-ce que vous évitez d'étaler votre vie "privée" sur les réseaux sociaux ?

Par **Cousinnestor**, le **06/03/2024** à **06:05**

Hello !

Sou sou, dites-nous ce que le père de vos enfants *fait actuellement* pour vous nuire, et quelles preuves vous en avez...

A+